



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avec la conclusion, le 25 novembre 2008, des accords M6, s'achève un cycle de négociations entre diffuseurs, producteurs et auteurs, qui transforme profondément les relations professionnelles du secteur audiovisuel.

Le SPFA et l'USPA, qui représente les producteurs de tous les genres d'œuvres audiovisuelles, sont particulièrement heureux et fiers d'avoir pu mener à leur terme ces discussions, dans le cadre proposé par Christine Albanel.

Un premier acquis de ces accords est la maturité des relations entre acteurs de l'audiovisuel, et la renonciation aux actions contentieuses visant la réglementation française.

La validation, par tous les grands groupes de télévision, de la notion d'œuvre audiovisuelle patrimoniale, clairement définie dans les termes de la loi de 2007, met fin à plus de quinze ans de contestations sur la question. Désormais, sont des œuvres audiovisuelles patrimoniales : les fictions, les documentaires de création, l'animation, le spectacle vivant et les vidéomusiques.

Les accords conclus ont permis de conforter le niveau élevé des investissements dans ces œuvres patrimoniales par France Télévisions et TF1. Pour Canal + et M6, les engagements pris sont très sensiblement supérieurs à la moyenne réalisée par ces groupes au cours des dernières années.

La production d'animation fait désormais l'objet d'un engagement spécifique de chacun des quatre grands groupes.

La production indépendante elle-même, remise en cause il y a un an à peine, se trouve confortée dans son rôle de contributeur essentiel de la diversité créative et de l'efficacité économique.

L'association des auteurs à ces accords montre l'attachement de toutes les parties au développement de la création télévisuelle française.

Par ailleurs, ces négociations extrêmement détaillées ont permis de donner toute leur place aux nouveaux modes d'exploitation des programmes, dits *non-linéaires* : télévision de rattrapage (catch up TV) et vidéo à la demande, en permettant aux diffuseurs historiques de développer leur activité dans ces domaines, tout en garantissant une croissance rapide de la présence des œuvres audiovisuelles françaises dans ces nouvelles formes de distribution des images.

C'est toute la filière audiovisuelle qui se trouve ainsi modernisée et confortée.

Paris, le 27 novembre 2008

Communication USPA
Jacques Peskine : jacques@peskine.com

Communication SPFA
Stéphane Le Bars : spfa@wanadoo.fr